



Demisenya

# Règlement intérieur

**Article 1** - L'adoption au Mali est une procédure réalisée dans le cadre de la Convention de la Haye, entrée en vigueur au Mali le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

En se lançant dans cette démarche, les adhérents s'engagent à respecter les lois maliennes, françaises ainsi que les lois internationales.

**Article 2** - Les adhérents s'engagent concrètement à :

- ne traiter de leur dossier qu'avec les autorités habilitées et reconnaître que les autorités maliennes sont souveraines en ce qui concerne la sélection des dossiers des postulants et les attributions d'enfants ;
- ne pas rentrer en contact avec les pouponnières au Mali avant d'avoir accepté une proposition d'enfant (cf. article 29 de la convention de La Haye de 1993) ;
- respecter le choix des autorités maliennes, y compris en ce qui concerne les ordres de passage et les délais d'attente imposés ;
- respecter l'engagement pris de donner annuellement des nouvelles de l'enfant à l'Autorité Centrale du Mali.

**Article 3** - Le Mali est un Etat souverain, qui reste l'un des pays les plus pauvres au monde. À ce titre, nous demandons aux adhérents de s'engager à :

- n'exercer aucune pression sur le pays d'origine ;
- avoir une attitude respectueuse des coutumes et usages du pays (tenue vestimentaire, etc.) ;
- accepter que les conditions de vie des enfants dans les centres de placement ne puissent pas être du même niveau que celles dans des lieux similaires en France ;
- accepter que les autorités maliennes ne soient pas en mesure de détecter tous les éventuels problèmes de santé des enfants et donc accepter l'état de santé de l'enfant qui leur serait attribué.

**Article 4** - Demisenya est une association de parents par pays d'origine (APPO), tournée vers le Mali. À ce titre, ses adhérents approuvent la charte des APPO.

En préambule, les adhérents :

- reconnaissent que, pour l'épanouissement de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de confiance ;
- soulignent que si l'enfant ne peut pas grandir dans sa famille d'origine, l'adoption est le moyen de lui fournir un milieu familial où il pourra harmonieusement se développer ;
- déclarent que l'adoption internationale offre la possibilité de donner pour toujours une famille à un enfant pour lequel aucune solution familiale adéquate n'a pu être trouvée dans son État d'origine ;
- rappellent leur attachement indéfectible au respect des législations en vigueur tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil des enfants.

**Article 5** - Les groupes de discussion sur Internet sont réservés aux membres actifs de l'association.

## Charte des modérateurs du groupe Yahoo Demisenya

Afin de préserver d'une part la convivialité des échanges, d'autre part la conformité des messages diffusés avec la Convention de La Haye, dont la France et le Mali sont signataires, les modérateurs du groupe peuvent être amenés à refuser de valider certains messages tels que :

- les messages non conformes à la Convention de La Haye, en particulier les messages mentionnant des contacts au Mali avant l'attribution d'un enfant ;
- les messages faisant référence explicitement à un avocat (noms, coordonnées...) : la liste des avocats est disponible au Consulat de France à Bamako, Demisenya refuse de transmettre des informations à ce sujet ;
- les messages ne respectant pas les statuts ou le règlement intérieur de Demisenya ;
- les messages non signés ou ne respectant pas les règles élémentaires de la politesse (« bonjour »...) ;
- *a fortiori* les messages injurieux.

En cas de non respect de l'une ou l'autre de ces règles, les modérateurs rappelleront ces dernières à l'auteur du message. Ils lui demanderont de modifier son message afin de le rendre conforme à la présente charte, condition pour qu'il soit validé.

Le non respect réitéré de l'une ou l'autre de ces règles pourra entraîner l'exclusion temporaire, voire définitive, du groupe de discussion de l'association.

**DEMISENYA MALI**

Association des familles adoptives d'enfants du Mali

• [www.demisenya.org](http://www.demisenya.org) •